

## DESHERBANT SYSTEMIQUE EXEMPT D'ETIQUETAGE (TAMROK DT2)

### 1. Destination

1834DI NF/3 agit sur les espèces ligneuses, semi-ligneuses et herbacées.

1834DI NF/3 est homologué pour le désherbage en zone plantées et cultivées : Pelouses, Massifs décoratifs, Arbres et arbustes d'ornement. Forte infestation annuelles et vivaces.

Homologation PARCS - JARDINS - TROTTOIRS (PJT - conformément à la législation pour l'utilisation en zone urbaines).

### 2. Propriétés

1834DI NF/3 regroupe des adjuvants novateurs non classés et brevetés: les sels d'ammonium propoxylés.

1834DI NF/3 est un herbicide à base de glyphosate contre les espèces ligneuses, semi-ligneuses et herbacées.

1834DI NF/3 agit par systémie à pénétration foliaire, véhiculé par la sève dans toute la plante.

1834DI NF/3 respecte l'environnement : inactivé au contact du sol et totalement biodégradable.

ZNT : 5 mètres

### 3. Mode d'emploi

Traiter par temps calme.

Traiter en conditions poussantes et lorsque l'hygrométrie est la plus élevée.

Ne pas traiter par temps de pluie, sur plantes gelées ou avec de la rosée.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux.

Doses maximales autorisées :

Flore facile (Graminées /

Flore difficile (Vivaces) : 8 L / ha pour les zones perméables et imperméables.

Pratique : pas de rémanence

Sûr : Semis possible sous 3 semaines

Efficace : Sur la plupart des adventices annuelles et vivaces.

1834DI NF/3 étant systémique, éviter la projection des embruns sur le feuillage des arbres, arbustes et autres végétations d'ornement.

Produit réservé aux utilisateurs professionnels

### 4. Caractéristiques

Composition : 360 g / l des glyphosate acide sous forme de sel d'isopropylamine.

Concentré soluble

Délai de rentrée : 6 heures

### 5. Stockage et étiquetage

1834DI NF/3 est exempt d'étiquetage.  
Stocker dans son emballage d'origine à l'abri du gel et de la chaleur.

Homologation N° 9800235

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Réemploi interdit. Les emballages vides et rincés doivent être éliminés via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

Veuillez consulter la fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - Numéro d'agrément : CE00937